

Comité des Parties



Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

Rapport de la 6e réunion

Strasbourg, 25 janvier 2019

IC-CP/Inf(2019)RAP6

Publié en date du 8 février 2019

Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique

Table des matières

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	3
Point 2 de l'ordre du jour	Informations budgétaires et administratives	3
Point 3 de l'ordre du jour	État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul	3
Point 4 de l'ordre du jour	Recommandations concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par :	4
Point 5 de l'ordre du jour	Échange de vues avec la présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)....	5
Point 6 de l'ordre du jour	Informations sur la procédure d'élection de cinq nouveaux membres du GREVIO	6
Point 7 de l'ordre du jour	Avis sur le projet de résolution relatif aux modalités financières de la participation d'États non membres à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique [IC-CP(2019)5].	6
Point 8 de l'ordre du jour	Discussion informelle sur les tendances, les défis et les bonnes pratiques au niveau des États parties [IC-CP(2019)6].....	6
Point 9 de l'ordre du jour	Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties	7
Point 10 de l'ordre du jour	Élection des membres du Bureau	7
Point 11 de l'ordre du jour	Date de la prochaine réunion.....	7
Point 12 de l'ordre du jour	Questions diverses	7
Point 13 de l'ordre du jour	Adoption de la liste des décisions prises.....	7
Annexe I	Ordre du jour	8
Annexe II	Liste des personnes présentes	9

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après dénommés « le Comité » et « la Convention », respectivement) a tenu sa 6^e réunion le 25 janvier 2019 à Strasbourg.
2. La réunion est ouverte par la présidente du Comité, l'ambassadrice Elisabeth Walaas.
3. Les membres du Comité sont invités à adopter le projet d'ordre du jour de la réunion. Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2019)OJ6prov. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Comité, figure à l'annexe I. La liste des participants est reproduite à l'annexe II.

Point 2 de l'ordre du jour Informations budgétaires et administratives

4. La présidente présente la nouvelle secrétaire exécutive du mécanisme de suivi de la Convention, Mme Liri Kopaçi-Di Michele, et l'invite à informer le Comité sur la situation budgétaire et administrative. La secrétaire exécutive informe le Comité que toutes les activités se déroulent conformément au Programme et Budget biennal (2018-2019). Le nouveau Programme et Budget biennal (2020-2021) est en cours de préparation. Les propositions tiendront compte de l'évolution de la situation concernant les ratifications de la Convention et de la nécessité d'assurer le fonctionnement efficace des procédures de suivi, des organes de suivi et d'autres activités pertinentes.
5. La délégation de la Belgique informe le Comité que le gouvernement belge a versé une contribution de 23 000 euros destinée à soutenir l'action du GREVIO. La présidente remercie les autorités belges et encourage les Parties à envisager d'effectuer des contributions volontaires au Conseil de l'Europe et en particulier à la cause de la Convention d'Istanbul, afin d'assurer le bon fonctionnement du GREVIO.

Point 3 de l'ordre du jour État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

6. La présidente invite la secrétaire exécutive à informer le Comité de l'état des signatures et des ratifications de la Convention. La secrétaire exécutive indique que l'état des signatures et des ratifications peut être consulté sur le site web du Bureau des traités (<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/210/signatures>). Cinq États parties ont ratifié la Convention en 2018 : Croatie, Grèce, Islande, Luxembourg et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

- a. Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul

7. Les représentants des États membres font le point sur la promotion, la ratification et la mise en œuvre de la Convention dans leurs pays respectifs. En **Lituanie**, il est espéré qu'un débat parlementaire sur la ratification de la Convention se tiendra en juin 2019. Le représentant de la **France** informe le Comité que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éradication de la violence à l'égard des femmes, ainsi que le lancement d'une campagne en faveur de l'adoption universelle de la Convention d'Istanbul, figureront parmi les priorités de la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du G7. En prévision de la visite d'évaluation du GREVIO, la **Belgique** prépare actuellement le rapport étatique sur la mise en œuvre de la Convention. La représentante de l'**Albanie** souligne l'importance des rencontres au niveau régional, telles que le « [Forum régional d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans les Balkans occidentaux et la Turquie](#) » (Skopje, 27 et 28 novembre 2018). Ces rencontres offrent l'occasion de travailler et de nouer des contacts pour échanger sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. En préparation de la visite

d'évaluation du GREVIO, l'**Espagne** finalise actuellement son rapport étatique. Le délégué de l'Espagne souligne que l'élaboration du rapport étatique est une tâche ambitieuse, mais aussi un intéressant processus d'apprentissage, car elle donne lieu à un examen approfondi de la situation, des progrès accomplis et de ce qui reste à faire. La **Serbie** accueillera le GREVIO en mars 2019. Dans le cadre de la préparation du rapport étatique, plusieurs réunions ont été organisées avec toutes les parties prenantes concernées : autorités publiques, parlementaires, universitaires et ONG. L'**Italie** accueillera le GREVIO en mars 2019. Le délégué de l'Italie informe le Comité des mesures prises par les autorités italiennes pour mettre en œuvre la Convention.

- b. Mesures prises par l'Union européenne en vue de la signature et de la ratification de la Convention d'Istanbul

8. La représentante de l'**Autriche** informe le Comité que la promotion de la Convention d'Istanbul figurait parmi les priorités de la Présidence autrichienne de l'Union européenne ; toutefois, malgré les efforts entrepris et les progrès accomplis, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la ratification de la Convention par l'UE. Le représentant de la **Roumanie** informe le Comité que la Présidence roumaine soutiendra la promotion de la Convention au niveau de l'UE, notamment à l'occasion de nombreux événements consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits des femmes, organisés avec le soutien de la Présidence.

- c. Déclarations et réserves

9. La présidente rappelle que le Bureau des traités a envoyé des lettres aux États membres qui ont ratifié la Convention en 2014 tout en formulant des réserves pour leur demander s'ils souhaitent renouveler ces réserves. La présidente encourage les représentants des États parties qui ont formulé des déclarations ou des réserves lors de la ratification de la Convention à retirer celles-ci et à appliquer la Convention dans son intégralité.

Point 4 de l'ordre du jour Recommandations concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par :

- **le Monténégro** [IC-CP(2019)1 prov]
- **le Portugal** [IC-CP(2019)3 prov]
- **la Suède** [IC-CP(2019)4 prov]
- **la Turquie** [IC-CP(2019)2 prov]

10. La présidente rappelle les discussions tenues lors de la 4^e réunion du Comité, qui a eu lieu le 30 janvier 2018 à Strasbourg, au sujet de l'adoption des recommandations du Comité sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO (IC-CP(2018)6). Lors de cette réunion, le Comité a décidé de suivre une approche standard à l'égard des recommandations sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO, à savoir :

- a) approuver le rapport du GREVIO dans son intégralité et
- b) adresser les recommandations à l'État partie concerné en lui demandant de rendre compte, après une période de trois ans, de l'évolution de la situation en ce qui concerne les propositions/suggestions formulées dans le rapport avec le verbe « exhorter » ou, s'agissant des chapitres I et II, avec le verbe « encourager vivement ».

11. Au cours de l'échange qui suit, le délégué du **Monténégro** salue la publication du rapport du GREVIO et informe le Comité que la ratification de la Convention a donné lieu à l'adoption de nombreuses lois et de nombreux règlements en vue d'assurer la conformité avec la Convention. De nouvelles avancées et de nouveaux changements sont attendus dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations du Comité. La déléguée du **Portugal** souligne l'importance du processus d'élaboration du rapport étatique pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention. Plusieurs ministères et autres structures gouvernementales, des ONG, des organisations de la société civile, des médias (y compris dans le cadre de débats sur les réseaux sociaux) et d'autres parties prenantes ont été associés à ce processus. Le Portugal accueille avec intérêt les recommandations

du Comité sur la mise en œuvre de la Convention et procédera à des évaluations périodiques des progrès accomplis dans leur mise en œuvre. La déléguée du Portugal souligne que le rapport d'évaluation du GREVIO a été très largement mentionné dans les médias nationaux, y compris les médias grand public. Le délégué de la **Suède** salue la publication du rapport du GREVIO et explique que le rapport étatique a eu un impact positif sur la coopération et la coordination entre les autorités publiques, les représentants de la société civile et d'autres institutions compétentes. Les recommandations du Comité sur la mise en œuvre de la Convention par la Suède seront traduites et largement diffusées auprès de toutes les parties prenantes concernées. La Suède attend avec intérêt de coopérer avec le Conseil de l'Europe pour assurer leur pleine mise en œuvre. Le délégué de la **Turquie** salue la coopération avec le GREVIO, avec les rapporteurs pour ce pays et avec le secrétariat au cours de la préparation et de la conduite de la visite d'évaluation, et tout au long de la finalisation du rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Convention par la Turquie. Les autorités ont défini cinq domaines d'action prioritaires : la législation, la sensibilisation et le changement de mentalité, la prévention, les mesures dans le domaine de la santé, et la coordination. Ces domaines d'action prioritaires sont précisés dans la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes (2018-2023). Les autorités attendent avec intérêt de travailler en étroite coopération avec le Comité des Parties et le GREVIO à la pleine mise en œuvre de la Convention.

12. Le Comité **adopte les projets de recommandations concernant le Monténégro, le Portugal, la Suède et la Turquie** conformément à l'approche standard convenue lors de la 4^e réunion du Comité des Parties, tenue le 30 janvier 2018 à Strasbourg, concernant l'adoption des recommandations du Comité des Parties sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO (IC-CP(2018)6).

Point 5 de l'ordre du jour Échange de vues avec la présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

13. La présidente rappelle que, conformément à son règlement intérieur, le Comité rencontre périodiquement le président ou la présidente du GREVIO afin d'être informé de l'état des travaux du groupe d'experts et de l'avancement de l'élaboration de ses rapports et de ses conclusions concernant les mesures prises par les Parties pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention, ainsi que de toute autre question relative au fonctionnement du mécanisme de suivi de la Convention. Dans ce contexte, au nom du Comité, la présidente souhaite la bienvenue à la présidente du GREVIO, Mme Feride Acar.

14. Au cours de son intervention, la présidente du GREVIO décrit les progrès accomplis en ce qui concerne la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention, fait le point sur l'élaboration et la publication des rapports d'évaluation, attire l'attention sur les attaques visant les droits des femmes et la Convention, et rend compte de la coopération et des synergies entretenues avec d'autres mécanismes régionaux et internationaux ; elle conclut son intervention en soulignant l'importance de l'élection de 10 nouveaux membres du GREVIO par le Comité. Concernant ce dernier point, elle insiste sur l'importance d'assurer la continuité du travail et du fonctionnement du GREVIO.

15. Au cours de la discussion qui s'ensuit, plusieurs représentants (Albanie, Belgique, France, Finlande, Malte, Monténégro, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède et Turquie) prennent la parole pour remercier le GREVIO et la présidente de leur excellent travail. Ils mentionnent en particulier la préparation des visites d'évaluation et des rapports d'évaluation de référence « **sur la base d'un dialogue transparent, coopératif et constructif entre le GREVIO et les Parties à la Convention** ». L'approche du GREVIO envers le processus d'évaluation est décrite comme « **axée sur l'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées, et fondée sur une bonne volonté partagée ainsi que le souhait de voir les pays progresser dans leurs efforts pour éradiquer la violence fondée sur le genre** ». Les Parties ne considèrent pas les rapports d'évaluation de référence du GREVIO comme des sanctions, mais plutôt comme un retour

d'information constructif et utile pour s'attaquer aux lacunes que présentent les lois et les politiques publiques et pour mettre en œuvre la Convention, y compris grâce à la coopération et aux échanges d'expérience entre les Parties. Les intervenants soulignent qu'il est important de fournir au GREVIO les ressources budgétaires et personnelles nécessaires pour lui permettre de poursuivre son travail et ses activités de manière efficace. Ils évoquent également le risque de lassitude à l'égard du suivi et l'importance d'assurer une coordination avec les autres mécanismes régionaux et internationaux de façon à éviter que les Parties fassent l'objet de plusieurs procédures de suivi ou d'évaluation simultanément. Cet aspect est particulièrement important en ce qui concerne le suivi assuré par le CEDAW de l'ONU et la procédure de rapports dans le cadre de Beijing +25.

Point 6 de l'ordre du jour Informations sur la procédure d'élection de cinq nouveaux membres du GREVIO

16. La présidente informe le Comité que, conformément à la règle 9 de la Résolution du Comité des Ministres [CM/Res(2014)43 relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)], une lettre a été envoyée aux États parties qui n'ont pas encore de ressortissant parmi les experts indépendants du GREVIO et aux 10 États parties dont un ressortissant est membre du GREVIO au titre d'un mandat arrivant à expiration¹ le 31 mai 2019 pour les inviter à soumettre des nominations pour des candidatures au GREVIO. Au total, 28 États parties ont ainsi été invités à désigner des candidats. Le délai de dépôt des candidatures était fixé au 1^{er} février 2019.

17. La présidente attire l'attention sur l'importance d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, les provenances géographiques et les compétences professionnelles.

18. Enfin, elle informe le Comité que les élections aux 10 sièges du GREVIO auront lieu à la 7^e réunion du Comité des Parties, qui se tiendra en avril 2019, de façon à ce que les membres du GREVIO nouvellement élus prennent leurs fonctions le 1^{er} juin 2019.

Point 7 de l'ordre du jour Avis sur le projet de résolution relatif aux modalités financières de la participation d'États non membres à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique [IC-CP(2019)5].

19. La présidente rappelle que la Convention d'Istanbul est ouverte à la signature et à la ratification par le Canada, le Saint-Siège, le Japon, le Mexique, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ; tout autre État non membre peut également y adhérer sur invitation du Comité des Ministres. Elle rappelle également que l'adhésion d'un État non membre ou de l'Union européenne engendrerait des coûts pour l'Organisation, en particulier au niveau du mécanisme de suivi de la Convention, dont le financement est couvert par le budget de l'Organisation. Face à la nécessité d'établir un mécanisme permettant de couvrir ces coûts, les services compétents de l'Organisation ont élaboré un projet de résolution concernant les modalités financières de la participation des États non membres à la Convention d'Istanbul, pour adoption par le Comité des Ministres. Le Comité prend note du projet de résolution présenté par le Secrétariat et s'y déclare favorable.

Point 8 de l'ordre du jour Discussion informelle sur les tendances, les défis et les bonnes pratiques au niveau des États parties [IC-CP(2019)6].

20. À l'issue des discussions informelles sur ce point, le Comité convient de deux domaines thématiques à traiter à sa prochaine réunion : 1) **Garde des enfants et divorce** (présentation par la

¹ Les 10 membres actuels dont le mandat expire le 31 mai 2019 sont habilités à se présenter à une réélection pour un nouveau mandat.

Belgique) et 2) **Des politiques globales et coordonnées** (présentation par les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et l'Espagne).

Point 9 de l'ordre du jour Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties

21. Le Comité prend note des informations fournies par le Secrétariat au sujet d'un projet récemment lancé par la Fédération de Russie, intitulé « Coopération à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les femmes (2017-2022) ». Ce projet a pour but d'améliorer les connaissances et les compétences dans deux domaines couverts par la stratégie nationale : 1) prévenir la discrimination sociale des femmes et la violence à l'égard des femmes et 2) promouvoir la participation des femmes à la vie publique et politique.

Point 10 de l'ordre du jour Élection des membres du Bureau

22. Conformément à la règle 4 de son règlement, le Comité réélit :

- Mme Elisabeth WALAAS, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, représentante permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, à la présidence ;
- M. Gilles HEYVAERT, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, à la première vice-présidence ; et
- M. João Maria CABRAL, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, à la seconde vice-présidence ;

pour un mandat d'un an à compter du 31 janvier 2019.

Point 11 de l'ordre du jour Date de la prochaine réunion

23. Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion les 1 et 2 avril 2019 à Strasbourg.

Point 12 de l'ordre du jour Questions diverses

24. Le Comité prend note des informations communiquées par la délégation de la Belgique au sujet des travaux menés par l'Organisation internationale du travail (OIT) en préparation d'une norme internationale sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail ; il prend note également des encouragements de cette délégation à soutenir l'adoption d'une telle convention.

Point 13 de l'ordre du jour Adoption de la liste des décisions prises

25. Le Comité adopte la liste des décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP/Inf(2019)LD6.

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Questions budgétaires et administratives**
- 3. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul**
 - a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
 - b) Mesures prises par l'Union européenne en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
 - c) Déclarations et réserves
- 4. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par :**
 - **le Monténégro** [IC-CP(2018)1 prov]
 - **le Portugal** [IC-CP(2018)3 prov]
 - **la Suède** [IC-CP(2018)4 prov]
 - **la Turquie** [IC-CP(2018)2 prov]
- 5. Échange de vues avec Mme Feride Acar, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**
- 6. Informations sur la procédure concernant l'élection de dix membres du GREVIO**
- 7. Opinion sur un projet de résolution concernant les modalités financières de la participation des États non-membres à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique [IC-CP (2019) 5].**
- 8. Discussions informelle sur les défis et les bonnes pratiques au niveau des États parties [IC-CP (2019) 6].**
- 9. Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties**
- 10. Élection des membres du Bureau**
- 11. Date de la prochaine réunion**
- 12. Questions diverses**
- 13. Adoption de la liste des décisions prises**

Annexe II

Liste des personnes présentes

BUREAU

Ms Elisabeth WALAAS
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Norway to the Council of Europe

M. Gilles HEYVAERT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

M. João Maria CABRAL
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Merita Xhafaj
General Director for Development Policies
Ministry of Health and Social Protection

ANDORRA / ANDORRE

M. Josep ARENY ACHE
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Andreas BILGERI
Deputy to the Permanent Representative of Austria to the Council of Europe

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Marijke WEEWAUTERS
Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes

Ms Deborah KUPPERBERG
Ministère de la Communauté française de Belgique
Direction de l'Égalité des Chances

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Dragana KREMENOVIC-KUSMUK
Chargé d'Affaires a.i.
Deputy Permanent Representative of Bosnia and Herzegovina
to the Council of Europe

CROATIA / CROATIE

Ms Sandra BATLAK
Advisor to the Minister at the Ministry for Demography
Family, Youth and Social Affairs of the Republic of Croatia

Ms Irena SARTA
Official at the Sector for International Cooperation
Service for Coordination of International and EU Affairs
Ministry for Demography, Family, Youth and Social Affairs of Croatia

CYPRUS / CHYPRE

M. Michael KARAGIORGIS
Représentant Permanent Adjoint de Chypre
auprès du Conseil de l'Europe

DENMARK / DANEMARK

Mr Arnold DE FINE SKIBSTED
Ambassador
Permanent Representative of Denmark to the Council of Europe

ESTONIA

Ms Kerli TIHK
Deputy to the Permanent Representative of Estonia to the Council of Europe

FINLAND / FINLANDE

Ms Karin FLARUP
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

FRANCE

M. Alexis RINCKENBACH
Chef du bureau des affaires européennes et internationales
Direction générale de la cohésion sociale
Ministère des affaires sociales et de la santé

GEORGIA / GÉORGIE

Ms. Maka PERADZE
Deputy Director of Department of Human Rights Protection
Ministry of Internal Affairs of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Nele REICH
Division 403 – Protection of Women from Violence
Federal Ministry for Family Affairs,
Senior Citizens, Women and Youth

GREECE / GRÈCE

Mme Charikleia PERRI
Adjointe au Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

ICELAND / ISLANDE

Ms Svala Ísfeld ÓLAFSDOTTIR
Ministry of Justice

ITALY / ITALIE

Ms Annaclaudia SERVILLO
Director
Department for Equal Opportunities of the Italian Presidency of the Council of Ministers

Ms Paola Bianchi
Department for Equal Opportunities of the Italian Presidency of the Council of Ministers

MALTA / MALTE

Renee LAIVIERA | Commissioner
National Commission for the Promotion of Equality

MONACO

M. Rémi MORTIER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

Mme Véronique SEGUI-CHARLOT
Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales
Gouvernement Princier
Principauté de Monaco

MONTENEGRO

Mr Goran KUSEVIJA
Director General
Ministry of Labour and Social Welfare of Montenegro
Ms Bozidarka Kronic,
Permanent Representative of Montenegro
to the Council of Europe

Ms Ana Radusinovic, Deputy to PR
Deputy to the Permanent Representative of Montenegro
to the Council of Europe

NETHERLANDS

Ms Aafje TIEMS
Co-ordinator, Violence in dependency relationships
Ministry of Health Welfare and Sport, Social Support Department

NORWAY / NORVEGE

Ms. Hilde Marit KNOTTEN
Senior advisor
Ministry of Justice and Public Security
Police Department

POLAND / POLOGNE

Mr Janusz STAŃCZYK
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Poland to the Council of Europe

Ms Bogumiła WARCHALEWSKA
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Poland to the Council of Europe

PORTUGAL

Sara MOREIRA
Domestic and Gender based Violence Unit
Commission for Citizenship and Gender Equality
Presidency of the Council of Ministers

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Inginur RUSTEM
Deputy to the Permanent Representative of Romania
to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Sylvie BOLLINI
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentante Permanente du Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe

SERBIA / SERBIE

Ms Ljiljana LONCAR
Adviser to the Deputy Prime Minister for Gender Equality

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Sara SLANA
Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Ms Pilar VILAPLANA
Senior Advisor to Government Delegate for Gender-based Violence
MINISTRY OF THE PRESIDENCY, RELATIONS WITH PARLIAMENT AND EQUALITY

SWEDEN / SUÈDE

Karin FLARUP
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anna Begemann
Adjointe au Représentant permanent de la Suisse
auprès du Conseil de l'Europe

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Absent

TURKEY / TURQUIE

Ms Muzaffer Uyav GÜLTEKİN
Deputy to the Permanent Representative of Turkey to the Council of Europe

PARTICIPANTS**STATES WHICH HAVE SIGNED BUT NOT YET RATIFIED THE CONVENTION / ÉTATS QUI ONT SIGNÉ LA CONVENTION MAIS QUI NE L'ONT PAS ENCORE RATIFIÉE****CZECH REPUBLIC**

Mr Ondřej ABRHAM
Deputy Permanent Representative of the Czech Republic to the Council of Europe

LIECHTENSTEIN

Excused/Excusé

SLOVAK REPUBLIC

Ms Marcela HANUSOVÁ
Deputy Permanent Representative of Slovakia to the Council of Europe

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE L'EUROPE**Congress of Local and regional Authorities**

Ms Muriel GRIMMEISSEN

Office of the Council of Europe Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Ms Claudia Lam

Conference of the INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Ms Anne Negre

European Court of Human Rights

Ms Sevim Sönmez
Lawyer
Registry of the European Court of Human Rights

PACE

Ms Béatrice Fresko-Rolfo
(Monaco, ALDE)
PACE General Rapporteur on violence against women

Ms Sonia Sirtori
Head of the Secretariat
Committee on Equality and Non-Discrimination
Parliamentary Assembly of the Council of Europe

.....

INVITEES / INVITÉS

Ms Feride ACAR
President of the Group of Experts against Violence against Women and Domestic Violence (GREVIO)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Ms Liri Kopaçi-DI Michele
Executive Secretary / Secrétaire exécutive
Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes
Equality and Human Dignity Department / Service de l'Egalité et de la Dignité humaine

Ms Johanna NELLES
Administrator / Administrateur

Ms Christina OLSEN
Administrator / Administratrice

Ms Cigdem KAYA
Administrator / Administratrice

Ms Irida VARFI-BOEHRER
Administrative Assistant / Assistante administrative

Ms Nadia BOLLENDER
Project Assistant / Assistante de projet

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Katia DI STEFANO
Ms Rebecca BOWEN
Ms Isabelle MARCHINI